



## Report des congés :

**Que la Poste commence par respecter ses propres textes !**

Combs la Ville, le 26.11.15

Bien que la réglementation en ce qui concerne le droit à reporter des jours de congés d'une année sur l'autre (limité à 12 jours pour les services travaillant 6 jours sur 7) n'ayant pas été modifiée nationalement, les Directions de La Poste en Seine et Marne entendent imposer - seules - de nouvelles règles.

### Ce que disent les textes :

**Chaque agent peut, sous conditions, reporter  
2 fois la durée hebdomadaire du service  
d'une année sur l'autre.**

Là où on met la pression au personnel sur une sorte de norme (non négociée avec les syndicats – et surtout pas avec la CGT) visant à réduire à 10 CA reportables d'une année sur l'autre, **la Poste se met dans l'illégalité et le non respect de ses propres textes !**

**La CGT-Fapt 77 invite l'ensemble des postières et des postiers du département à combattre l'inacceptable et à faire respecter leurs droits.**

Fédération nationale des activités postales et de télécommunications CGT

Syndicat de Seine et Marne – BP 30 111 – 77382 Combs la Ville Cedex – Tél : 01 64 13 01 23 – Fax : 01 64 88 64 61

Courriel : [cgtfapt77@orange.fr](mailto:cgtfapt77@orange.fr) - Site : [www.cgtfapt77.fr](http://www.cgtfapt77.fr)